

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du lundi 6 février 2012**  
**à 20h15 au Foyer de la Grande Salle**

**Présidence** : M. Simon RENAUD, Président

**Excusés** : MM. François MARTI, Philippe REYMOND, Jean-Carlo TOSONI

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette première séance de l'année.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

En l'absence de Monsieur François MARTI, secrétaire, le Président propose que le PV soit tenu par Monsieur François FELIX. L'assemblée accepte la proposition.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 2 décembre 2011
2. Communications du bureau
3. Préavis No 10-2011 « Entretien STEP » : présentation et rapport ;
4. Préavis No 01-2012 « Aménagement de la place de la Vernette » : nomination de la commission ;
5. Nomination de la commission de recours du Conseil Communal ;
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour. Dès lors, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Adoption du PV du 2 décembre 2011**

Madame Anne FISCHER fait remarquer à la page 2 (2ème paragraphe, 1ère ligne) que le mot « charges » apparaît deux fois. Il s'agit certainement d'une faute de frappe. Remplacer « un total de charges de frs 8'569'579.-- » par « **un total de produits de frs 8'569'579.--** »

Le PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à Monsieur François MARTI.

## **2. Communications du bureau**

### **Courrier :**

Lettre du Tribunal Cantonal, Cour de droit administratif, concernant un recours d'Helvetia Nostra, association présidée par Monsieur Franz WEBER à Montreux et 33 autres personnes. Les recourants sont représentés par Me Rudolph SCHALLER, avocat à Genève. Il s'agit d'un recours contre la décision du Département des Infrastructures du 6 décembre 2011 approuvant la création de places d'évitement et d'aménagements des débouchées du chemin des Ânes sur RC 47 et RC 54 et la décision du Conseil Communal de Gimel du 22 juin 2011 concernant l'aménagement du chemin des Ânes ainsi que la décision municipale du 14 juillet 2011. Ce recours est abondamment argumenté et se trouve à disposition des membres du Conseil communal intéressés-es. Ce recours a été transmis à l'avocat de la commune pour suivi et défense des intérêts du Conseil communal et de la Municipalité.

### **Informations :**

Le prochain Conseil communal est prévu le mardi 6 mars 2012.

Le dimanche 11 mars 2012, se dérouleront les élections cantonales et des votations fédérales (5 objets). Les personnes intéressées par le dépouillement sont les bienvenues et voudront bien s'annoncer, au terme de la séance, au secrétaire.

### **Remerciements :**

Depuis le dernier Conseil communal, d'innombrables événements ont animé le village : la soirée de la société de gymnastique, la soirée de la fanfare, la soirée du Nouvel-An, le loto. Le Président remercie toutes les personnes et sociétés locales qui ont œuvré au bon déroulement de ces diverses manifestations. Remerciements également aux 36 conseillères et conseillers qui ont fait don de leurs jetons de présence de la séance du mois de décembre au téléthon.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Syndique par rapport au courrier du Tribunal cantonal.

Madame la Syndique rappelle qu'il s'agit d'une procédure courante dans ce genre de démarche. Les 33 personnes qui ont fait recours sont celles qui ont effectué divers recours par rapport à la gravière des Ursins. Les 2/3 des arguments du document concernent la gravière des Ursins et non la décision ayant trait au chemin des Ânes. Le Tribunal cantonal a pris acte de ces recours, délibérera une fois le délai de 30 jours échu et transmettra sa décision à l'ensemble des recourants, la Municipalité et le Conseil communal de Gimel. A la suite de cette décision, les recourants auront la possibilité de s'adresser au Tribunal fédéral. Cette dernière hypothèse est très probable, les recourants visant à faire durer le plus longtemps possible la procédure par rapport à la gravière des Ursins. Pour rappel, la Cour de droit administratif a suspendu toute la procédure de la gravière des Ursins jusqu'à ce que la démarche liée au chemin des Ânes soit terminée. Par ce biais, les recourants devraient gagner un à deux ans avant que la procédure concernant la gravière puisse reprendre. Me REMI représentera les intérêts de la Municipalité et du Conseil communal de Gimel.

### **3. Préavis No 10-2011 « Entretien STEP » : présentation et rapport**

Le Président prie la commission de prendre place.

Le Président passe la parole à Madame Sylvie JUDAS, syndique, pour la présentation du préavis.

*Extraits*

*(...)*

*un projet d'assainissement du système d'aération et du système de commande de notre station d'épuration (...) s'est avéré nécessaire en raison du fait que les soufflantes, qui atteignent un nombre élevé d'heures de fonctionnement, sont proches de leur fin de vie.*

*Les objectifs de cet assainissement du système d'aération sont les suivants :*

*régulation correcte de la concentration de O<sub>2</sub> dans chaque bassin*

*changement des soufflantes en fin de vie*

*suppression des sifflements d'un niveau sonore actuel trop important*

*(...)*

*Ces travaux d'entretien s'apparent donc à une révision nécessaire (remplacement de soufflantes usagées) à laquelle on adjoint une amélioration du processus demandé en outre par le SESA. (...)*

*En conclusion (...) la Municipalité vous demande (...) de l'autoriser :*

*à entreprendre les travaux d'entretien (...) pour un montant de Fr. 134'67.- TTC (...) »*

Le rapporteur de la commission lit le rapport de la commission.

*Extraits*

*(...)*

*La station d'épuration a été construite en 1965, les soufflantes actuelles ainsi que le système de commande ont été mis en place lors de la transformation en 1998.*

*Le nombre d'heures de fonctionnement des soufflantes est d'environ 75'000 h pour une et de 55'000 pour la deuxième. (...) Il est clairement établi que les soufflantes actuelles sont en « fin de vie » e que leur remplacement améliorera le fonctionnement général. (...)*

*Conclusions :*

*la commission unanime propose :*

*d'accepter le projet présenté et d'entreprendre les travaux d'entretien tels que décrits dans le préavis.*

*d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de Fr. 135'000.- sur le compte no 1001.21 en vue du financement de cet entretien.*

*(...)»*

Le président passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Cyril MESIEUX demande des informations quant à la différence des heures de travail des soufflantes (75'000 heures et 55'000 heures). Le changement est-il uniquement lié au bruit ? Ne serait-il pas possible de faire durer encore un peu la soufflante ayant le moins travaillé.

Monsieur Nicolas BOILLAT, président de la commission, rappelle que les soufflantes ne travaillent pas toujours en couple et est convaincu que toutes deux sont en fin de vie.

Madame Sylvie JUDAS, précise que des travaux d'entretien ont été effectués récemment sur ces soufflantes installées en 1998. Ces dernières sont effectivement en fin de vie et n'offrent plus correctement. Dès lors, les résultats des analyses des eaux rejetées ne sont plus ceux escomptés. Le SESA demande de remédier au problème depuis de nombreuses années afin que les résultats bactériologiques soient meilleurs. Les soufflantes ne fonctionnant pas à satisfaction, le taux d'oxygénation des bassins n'est pas suffisant.

Monsieur Laurent GUIGNARD demande s'il ne serait pas possible de ne changer qu'une seule des soufflantes pour gagner une année ou deux.

Madame Sylvie JUDAS répond que les deux soufflantes actuelles travaillent sur une seule partie de la surface tout en traitant les deux bassins. Les soufflantes proposées agiront chacune sur un bassin, d'où la nécessité d'effectuer une rénovation en une seule phase. Qui plus est, le nouvel équipement sera plus puissant et plus performant. L'oxygénation des bassins s'effectuera de manière plus homogène, alors que les soufflantes travailleront moins fréquemment et seront moins bruyantes. Ce dernier élément est un point à prendre en compte lorsque l'on sait que le voisinage supporte depuis longtemps les nuisances sonores liées à ce matériel.

Monsieur Christophe PASCHE demande si ces travaux ne pourraient pas permettre une augmentation du volume des bassins permettant de répondre aux besoins futurs.

Madame Sylvie JUDAS précise que l'objet du présent préavis concerne uniquement l'entretien. Le plan d'investissement quinquennal prévoit un montant pour une réflexion sur la gestion des boues de la STEP. La Municipalité présentera, en temps voulu, un préavis sur cette question.

Le Président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Madame Sylvie JUDAS qui remercie les membres du Conseil communal pour la confiance témoignée et précise que les travaux débiteront au mois d'avril.

#### **4. Préavis No 01-2012 « Aménagement de la place de la Vernette » : nomination de la commission**

Le bureau a nommé la commission suivante :

- Mesdames et Messieurs :
- François FELIX
- Thomas BAERISWYL
- Sandra BOURGEOIS
- Frédéric DEBONNEVILLE
- Jean-Michel RENAUD
- Sandrine WINKELMANN (suppléante)
- Antoine DURUSSEL (suppléant).

## **5. Nomination de la commission de recours du Conseil communal**

Selon l'art. 45 de la loi sur les impôts communaux, chaque commune doit instituer une commission de recours. Le bureau a estimé que l'instance habilitée pour statuer sur les impôts, taxes communales et taxes spéciales est la commission des finances. Dès lors, la commission des finances est nommée pour cette tâche.

## **6. Informations de la Municipalité**

Monsieur Philippe REZZONICCO, municipal, transmet quelques informations sur les forêts de Gimel :

Mise en place de signalisation forestière (interdiction de l'accès aux voitures sur les chemins de la Rosière, Pépinière, Mont Bailly) selon l'application de la loi ;

Création d'un parcours santé dans le bois de la Rosière ;

Entretien du sentier « Sous la roche » (précédemment assuré par Monsieur J.-F JACOT remercié pour tout le travail accompli au cours de ces dernières années) ;

Présentation de la forêt gimelane à la fête du raisin de Féchy ;

Revitalisation du biotope de la Praz ;

Les très bonnes conditions météorologiques de cet automne ont permis une excellente exploitation des forêts (env. 3'400 m<sup>3</sup> de résineux et 2'000 m<sup>3</sup> de feuillus) ;

Les travaux de soins aux jeunes plantations sont à jour.

Monsieur Roberto HOUMARD, municipal, précise que le centre des jeunes a été inauguré le 21 janvier 2012. Sur les cinq dernières semaines, il y a une moyenne de 220 passages hebdomadaires. La grande moitié passe à l'accueil de midi. 35 enfants viennent des villages environnants.

Madame Ruth LAMBERCY, municipale, donne quelques informations concernant le bus-pyjama. Pour rappel, il s'agit d'une prestation proposée par les communes d'Aubonne, Essertines/Rolle, Gimel, St-Oyens et Saubraz. Ces communes financent la majeure partie de ce service visant à permettre aux personnes rentrant tard dans la nuit de remonter sur les hauts de la région en transports collectifs. Dès le 1er mars, les utilisateurs/utilisatrices de ce service devront être en possession d'une carte de légitimation (à obtenir auprès de sa commune). Cette carte permettra de bénéficier d'une course au prix de frs 2.- (au lieu de frs 10.- pour Gimel) et de la priorité d'accès (en cas d'affluence). Le bus-pyjama attendra l'arrivée du train-pyjama de 02h12. Le bus de 03h00 sera supprimé, car la demande n'est pas suffisante. Une information via un tous-ménages sera prochainement diffusée.

Madame Sylvie JUDAS, syndique, transmet quelques informations :

Règlement des inhumations : il y a quelques mois, un préavis a été déposé. Une loi cantonale et son règlement seront modifiés au mois de février 2012. Dès lors, il y a lieu d'attendre les nouvelles dispositions avant de poursuivre au niveau communal;

Poste d'employé-e d'administration au concours : il s'agit du poste évoqué lors des discussions sur l'adoption du budget (70 à 80%) ;

Elections cantonales de ce printemps : la Municipalité a décidé de mettre gratuitement à disposition des partis politiques qui en feront la demande le foyer de la grande salle. Le PLR a saisi cette opportunité et sera présent le 7 février. Chacune et chacun est invité à participer à ces rencontres.

## **7. Divers et proposition individuelles**

Madame Christelle DEBONNEVILLE : sur quels critères les chemins privés à déneiger ont-ils été choisis et une évaluation du montant a-t-elle été effectuée ?

Madame Sylvie JUDAS précise que le critère suivant a été fixé : l'ensemble des chemins d'accès desservant plusieurs propriétaires seront déneigés. Dès lors, cela élimine les cours privées. Les mandataires choisis sont, pour la plupart, les entreprises qui « travaillaient » déjà ces chemins. Les facturations des dernières années ont été examinées. Une synthèse sera effectuée à la fin de l'hiver. Visiblement, les coûts initialement prévus seront maîtrisés.

Monsieur Jean-Marie PASCHE souhaite savoir si la commune a été approchée pour l'accueil de requérants d'asile.

Madame Sylvie JUDAS précise qu'aucune demande n'est pendante, car la commune compte moins de 2'500 habitants. Si une telle demande était effectuée, la Municipalité informerait le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle le besoin de renfort pour les élections du 11 mars.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

A la suite du contre-appel, le Président lève la séance à 20h55.

Le président

Le secrétaire

**Simon RENAUD**

**François FELIX**  
*(ad intérim)*